



**BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN
DU 18/10/2012**

Le jeudi dix huit octobre deux mille douze à quatorze heures trente, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la mairie de la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur Roger REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 21/09/2012

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents : 9

	Nom	Structure	Présents	Excusés
Collège des élus	M. REVOILE Roger	Président du SAGE des Deux Morin - Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin	x	
	M. DENIZOT Jean-Georges	Vice Président du SAGE - Maire de St Cyr sur Morin	x	
	M. VALENTIN Patrice	Vice Président du SAGE - Conseil Général de la Marne		x
	M. CADET Jean-Pierre	Adjoint au maire de Sézanne		x
	Mme ESCUYER Elisabeth	Maire de Mouroux	x	
	M. MOROY Alain	Maire de Marchais en Brie		x
	Mme RAVET Anne Marie	Syndicat Intercommunal d'études et de travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin		x
Collège des usagers	M. AVANZINI Serge	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine et Marne	x	
	M. POT Jacques	Association des amis des moulins d'Ile de France	x	
	Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement	x	
Collège de l'Etat	Mme PROUVE Lydia et Mme PINON Marie-Pierre	Agence de l'Eau Seine-Normandie	x	
	Mme DERUMIGNY Cécile	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France	x	
	M. GUISEFFI Angelo, M. BERTHAULT Daniel et Mme PELOURDEAU Juliette	Mission interservices de l'eau de Seine et Marne	x	

Ordre du jour :

1. Morin'eau n°3
2. Analyse des offres de l'étude Zones Humides
3. Organisation de la rédaction des produits du SAGE et validation du CCTP
4. Réflexion sur la structure porteuse du SAGE pour sa mise en œuvre
5. Questions diverses

1/ Morin'eau n°3

Après réflexion sur le thème à aborder dans le prochain numéro de la lettre du SAGE, il est décidé que Morin'eau n°3 sera consacré à la qualité de l'eau souterraine et à l'alimentation en eau potable.

2/ Analyse des offres de l'étude Zones Humides

Dans le cadre d'une étude complémentaire à l'élaboration du SAGE des 2 Morin portant sur les zones humides, un appel d'offre a été effectué. Il s'agit alors de vérifier la conformité des candidatures au CCTP.

Le CCTP comporte les éléments suivants :

- Tranche ferme partie 1 : Pré-localisation des zones humides du territoire
- Tranche ferme partie 2 : Identification des secteurs à enjeux pour les zones humides
- Tranche conditionnelle 1 : Identification des zones humides prioritaires
- Tranche conditionnelle 2 : Identification des zones potentielles d'expansion de crues

Seulement une candidature a été reçue en temps et en heure : Bureau d'étude TTI Production.

Une analyse de cette candidature a été effectuée en fonction de critères d'évaluation portants sur les compétences techniques du prestataire, sur la méthodologie, sur les tarifs de la prestation, sur les délais de restitution et sur les moyens de collaboration.

Après les différentes remarques des acteurs présents au Bureau de la CLE, le bilan est que le candidat propose une étude conforme au CCTP.

Une variante est proposée par le candidat pour affiner la méthodologie de la tranche ferme partie 1 ainsi qu'une option afin d'homogénéiser les résultats sur l'ensemble du territoire. Toutefois quelques éclaircissements sur des détails techniques de la variante sont nécessaires (compétences pédologiques du sous-traitant, compatibilité à l'outil GWERN,...).

Le coût total de l'étude tenant compte des variantes, options et tranches conditionnelles est conforme au budget prévisionnel de la CLE.

Il est décidé de retenir le bureau d'étude TTI Production afin de réaliser la tranche ferme avec variante et option ainsi que les deux tranches conditionnelles ; sous condition que le candidat réponde positivement à nos attentes sur les détails techniques à éclairer.

3/ Organisation de la rédaction des produits du SAGE et validation du CCTP

Lors de la rédaction des documents du SAGE, trois documents doivent être effectués : le PAGD, le règlement et l'évaluation environnementale. L'évaluation environnementale correspond à une étude d'impact du SAGE sur tous les compartiments de l'environnement (Air, bruit, énergie...). Cette étude peut être menée en externe ou en interne par la cellule d'animation du SAGE.

Etant donné la complexité de cette étude et des nombreuses tâches qui seront à mener par la cellule d'animation dans les mêmes délais, il a été décidé de réaliser cette étude en externe. Le CCTP concernant la rédaction des documents du SAGE se voit donc enrichi par l'évaluation environnementale en tant que tranche conditionnelle.

Après analyse des différentes remarques concernant le CCTP de la rédaction des documents du SAGE, des corrections ont été apportées à propos :

- De l'ajout d'un paragraphe stipulant la nécessité de mettre en place une commission Inter-SAGE avec les SAGE limitrophes (Yerres et Bassée Voulzie) afin d'apporter davantage de coordination
- De la précision des modalités budgétaires pour la mise en œuvre du SAGE

- Des modalités pour le contrôle juridique des documents produits ainsi que la présence d'un juriste lors de certaines réunions

Suite à ces corrections et remarques, le CCTP a été validé.

4/ Réflexion sur la structure porteuse du SAGE pour sa mise en œuvre

La structure porteuse du SAGE pour sa mise en œuvre doit être représentative du territoire. Le syndicat intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM), structure porteuse du SAGE lors de son élaboration, ne représente que 22 communes sur les 175 du bassin des deux Morin. Ce syndicat, dans sa configuration actuelle, ne peut donc pas porter la mise en œuvre du SAGE. Si aucune structure représentative du territoire n'est en place au moment de la mise en œuvre du SAGE, c'est l'établissement public territorial de bassin (EPTB) des grands lacs de Seine qui deviendra la structure porteuse du SAGE (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010).

La réflexion sur la structure porteuse du SAGE pour sa mise en œuvre est menée depuis quelques mois.

Lors des précédentes réunions, il s'est dégagé la nécessité de trouver une alternative à la possibilité que l'EPTB des grands lacs de Seine devienne structure porteuse du SAGE pour sa mise en œuvre.

Après discussion, une proposition semble se détacher : Créer une structure porteuse regroupant divers collectivités (communautés de communes, syndicats de rivière, syndicats d'adduction d'eau potable,...) afin d'obtenir un panache de l'ensemble des organismes et compétences associées en termes de gestion de l'eau. Cette proposition nécessitera une analyse plus fine entre la cellule d'animation, la DDT, la DRIEE Ile de France et l'Agence de l'eau Seine Normandie afin d'obtenir une somme de collectivités ayant des compétences complémentaires et occupant l'ensemble du territoire. Une réunion à ce sujet est prévue fin novembre.

5/ Questions diverses

Bilan des réunions annuelles avec les élus

Monsieur REVOILE présente le bilan des réunions d'information annuelles sur l'état d'avancement du SAGE à l'attention de tous les élus du territoire. 3 réunions ont eu lieu le 5 octobre 2012 à Couilly Pont aux Dames, le 9 octobre à Rebais et le 10 octobre à Esternay. Il est constaté une très faible participation de la part des élus, seulement 5% de présence par rapport aux invitations envoyées. 47% des communes ont assistées à ces réunions. Toutefois, des retours sur le fort intérêt des participants à ces réunions ont été notés.

Prochaine CLE

La prochaine Commission Locale de l'Eau (CLE) se réunira le lundi 17 décembre 2012 à 18h30. La réunion de CLE sera précédée de la restitution des résultats du projet Science & SAGE à 16h30.

Désignation d'un membre pour le comité régional TVB de Champagne Ardenne

Le Bureau de la CLE décide qu'en vue de ses domaines de compétence, Mme Anne RIBEYRE (Marne Nature Environnement) sera la représentante de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin au Comité régional trames vertes et bleues de Champagne Ardenne.